

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le 20 janvier, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
13 janvier 2009

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procuration : 2
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JANVIER 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, DELAIR Patrick, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHION Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : MISTRAL Christiane a donné procuration à Marc TROUSSEL, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, JULLIAN Madeleine a donné procuration à Maryse PACCHIONI, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2008, est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente le document budgétaire adressé à chaque conseiller. Il explique la situation financière établie par monsieur le Percepteur, correspondant à la gestion 2007 de la commune, et fournissant des comparatifs avec les communes de même strate démographique.

Les charges de fonctionnement sont légèrement inférieures à la moyenne, à l'exception des charges de personnel qui sont nettement plus restreintes que pour les autres collectivités de taille similaire. Les ratios de la dette sont faibles, les subventions reçues supérieures à la moyenne et le montant des dépenses d'investissement est légèrement plus élevé que pour les autres communes. Les produits fiscaux restent faibles aussi bien en ce qui concerne la somme collectée que les taux communaux.

Endettement : la commune présente un endettement peu élevé pour un capital restant dû de 1 544 048,65 € en 2009. 4 emprunts arrivent à échéance en 2009 et 2 en 2010. En 2011, sans nouvel emprunt contracté, le capital restant dû passerait à 1 090 K€. La commune poursuit son désendettement.

Investissement : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la projection des investissements envisagés pour la période 2009 – 2014. Sur cette période, l'investissement s'élèverait à plus de 12 millions d'euros et concernerait en priorité : l'achat de terrains, la construction d'un logement pour un gardien pour le complexe de salles multisports, l'extension du cimetière, la création d'une nouvelle cantine, la mise en sécurité et la réfection des voiries ...

Impôts locaux : Monsieur le Maire rappelle que lors des précédents mandats 2 augmentations étaient réalisées. La question se pose de savoir si l'augmentation d'impôts doit être annuelle ou si l'on maintient une hausse à 2 reprises au cours du mandat. Le

Conseil arrêtera une position lorsque l'ensemble des recettes sera connu.
Le Conseil Municipal valide les orientations proposées par la commission des finances qui serviront de base à la préparation du budget primitif 2009 de la commune.

1.2. Subvention Ministère Intérieur

Rapporteur : Max GILLES

Comme délibéré lors du Conseil municipal du 16 septembre dernier, deux dossiers de subventions ont été adressés au secrétariat d'État à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales : l'aménagement de la cantine scolaire et l'extension du cimetière.

Le secrétariat d'État à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales a décidé d'accorder une aide de 30 000 € à la commune d'Eyragues afin de lui permettre de réaliser la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information.

2. Personnel

2.1. Vacances funéraires

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-15, autorise le versement de vacations pour certaines opérations funéraires aux agents de la police municipale. Le taux de ces vacations, fixé par le Conseil Municipal de décembre 1998, a été converti à 12,20 € lors du Conseil de novembre dernier.

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a modifié le montant de ces vacations qui doit être compris entre 20 et 25 €.

Le montant fixé par le Maire après avis du Conseil Municipal est de 20 € par vacation.

2.2. Création de poste

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre la pérennisation du personnel communal, il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2009 en créant un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création de ce poste à temps complet.

3. Aménagement – Urbanisme

3.1. Busage du gaudre Les Chênes Verts – Avenant

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le marché de busage du gaudre du lotissement Les Chênes Verts à Eyragues a été attribué à l'entreprise SMV DELORME pour un montant de 77 756 € HT.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour permettre le raccordement du réseau d'écoulement des eaux pluviales du lotissement des Chênes Verts à la partie busée du gaudre.

La société SMV a transmis un devis pour travaux supplémentaires de 3 696 € HT. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de l'avenant correspondant, représentant une plus value de 4,75 %.

3.2. Carrefour La Malgue – route de Graveson

Rapporteur : Max GILLES

L'intersection des chemins de la Malgue, de la Crau et de la RD 29 présente une forte dangerosité avec des priorités à droite non respectées et situées dans une courbe.

Un aménagement a été demandé à la Direction des Routes du Conseil Général de façon à sécuriser ce croisement. Le projet prévoit de décaler de quelques mètres l'implantation actuelle de ce carrefour, ce qui mobilise des terrains appartenant à M. et Mme BONNET DE VILLARIO.

Ces derniers proposent l'acquisition par la commune des 394 m² leur appartenant et concernés par l'aménagement au prix de 20 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition par la commune des 394 m² au prix de 20 000 €.

3.3. Stationnement

Rapporteur : Max GILLES

La réhabilitation de maisons du centre du village et l'aménagement de certaines remises occasionnent une vraie pénurie de stationnement et un encombrement excessif des rues.

Le Conseil municipal doit se doter des outils, notamment en matière d'urbanisme, afin de remédier à cette situation : l'application seule de la taxe pour non réalisation d'aire de stationnement ne règle pas le problème rencontré.

Concernant cette obligation, des solutions telles que l'augmentation de la taxe, la mise en place d'un sens unique de circulation ou d'autres propositions vont être étudiées et seront soumises lors d'un prochain Conseil Municipal.

3.4. Intercommunalité en pays d'Arles

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire souhaite informer les conseillers municipaux des réflexions en cours concernant la réforme des institutions, l'intercommunalité dans le Nord des Bouches-du-Rhône et le SCOT du Pays d'Arles.

Ces réflexions vont entraîner des évolutions importantes des intercommunalités locales : il convient donc de définir les attentes et la position de la commune face aux différents enjeux d'aménagement du territoire qui interviendront dans les prochaines années.

M. TERRIÉ présente les questionnements émis par le comité de réforme des Institutions et parus sur internet. La réflexion porte sur la réorganisation des collectivités territoriales : intégration des communes dans les structures intercommunales, regroupement des départements et des régions, modification et simplification des compétences, limitation des financements croisés, modification des ressources des collectivités ... L'ensemble des questions sera adressé aux conseillers qui transmettront leur avis et propositions lors du prochain conseil municipal.

4. Affaires administratives

4.1. Échange SCI La Bergerie

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal d'Eyragues, en 1992, avait accepté un échange de parcelles appartenant à M. MICHON, cadastrées n° BE 113, 116, 110 et partie de la 81, lieu-dit Le Coudéric Est, afin de rétablir le chemin communal. Restent également à céder par la

commune les parcelles BE 79 et partie de la 76. Cet échange n'a jamais été normalisé par acte notarié.

Maître PAUL, chargé de cette régularisation, demande une nouvelle délibération car les parcelles appartiennent ce jour à la SCI La Bergerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cet échange et charge M. PITRAT, géomètre, de réaliser les divisions parcellaires nécessaires.

4.2. Convention de fourniture des repas Pierre Vigne

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Les repas de la résidence Pierre Vigne sont fournis par la commune et préparés par le restaurant scolaire municipal depuis 1997. La commune fournit le repas de midi du lundi au samedi. Cette prestation n'est pas assurée les dimanches et jours fériés.

Considérant que la convention initiale, conclue en 1997 pour une durée de 5 ans, a été renouvelée une première fois en décembre 2002 pour une durée de 3 ans. Le conseil municipal a reconduit la convention pour une nouvelle durée de 3 années, pour la période 2006 - 2008.

Le prix du repas est revalorisé en septembre de chaque année, afin de faire coïncider cette révision avec la fixation du prix du repas pour les scolaires.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de la convention pour 3 années supplémentaires.

5. Questions diverses

- **Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal de la mise en vente d'une maison située rue du clocher dotée de 200 m² sur R + 2 en l'état d'abandon depuis 20 ans. La mise à prix est de 540 000 €.

- **Les Pompes Funèbres des Alpilles** ont fait une demande pour la création de chambres funéraires avec 3 salons. Le Conseil Municipal se prononcera sur cette demande lorsque le lieu d'implantation sera défini.

- **Le tournage de la scène d'un film** réalisé par Nicole Garcia pourrait avoir lieu sur la commune dans le courant du 1^{er} semestre 2009 ; le lieu du tournage serait un commerce local si, le cas échéant, l'ensemble des commerçants en était d'accord.

- **Associations**

- **Une demande de stationnement de camping-cars** a été formulée à Monsieur le Maire pour une association qui souhaite faire une étape de deux jours à Eyragues.
- **Témoignages et Patrimoine** effectuera son assemblée générale le 23 janvier.
- L'Assemblée Générale **du Clos Serein** aura lieu le 24 janvier.
- **La SPA** remercie la municipalité pour la participation financière de la commune.
- **Les épreuves du Brevet de Sécurité Routière** aux écoles se dérouleront le vendredi 23 et le lundi 26 janvier.

- **Social**

Louis ROSELLO précise qu'en période hivernale il y a plus d'interventions mais celles-ci se font avec le soutien des services techniques municipaux et des agents de la police municipale. 520 colis ont été distribués aux seniors en 3 jours avec le concours de Brigitte MIGNOT, Odile POUJOL, Vincent LESCOT et Bruno AMAT.

- **Voirie – Circulation**

Patrick DELAIR indique que la commission travaille sur le projet d'aménagement de la Route de Saint-Rémy et réfléchit au sens de circulation qui pourrait être adopté pour améliorer la sécurité.

- **Écoles**

Michel LEYDET informe que le dossier de proximité a été accordé pour la rénovation des menuiseries des écoles. Il précise qu'il soumettra le projet aux services de sécurité qui inspectent les établissements recevant du public.

- **Équipements ados**

Aurélie CHOMETTE intervient pour signaler qu'un terrain de cross a été aménagé par des jeunes sur le versant de La Gardy. Ce parcours, non sécurisé, présente un important danger, souligné également par Brigitte MIGNOT. Il lui semble utile d'étudier la création d'un espace ou d'un équipement sécurisé pour permettre aux jeunes ados d'avoir un endroit adapter pour se retrouver et pratiquer différentes activités ...

- **WC publics**

En réponse à Aurélie CHOMETTE, Monsieur le Maire précise que la reconstruction des WC publics est prévue sous le passage du préau et sera réalisée par les services techniques municipaux.

- **Stade**

Bruno AMAT fait part au Conseil Municipal du bon travail accompli par Renaud JOUVE au stade municipal. Monsieur le Maire profite de cette intervention pour préconiser l'utilisation de l'éclairage des équipements sportifs à bon escient.

- **Inauguration du complexe multisports**

Monsieur le Maire accueillera Monsieur GUERINI, Président du Conseil Général à partir de 11 heures pour l'inauguration du point Info Tourisme, suivie à 11 heures 30 de celle du complexe de salles multisports et de la dénomination de la Salle des Fêtes.

- **Fleurissement**

Patrick DELAIR indique que suite à notre participation au concours des villes et villages fleuris, la commune aurait obtenu la deuxième fleur. Il reste dans l'attente d'une décision officielle pour confirmer cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.